



16ème législature

Question N° : 1322	De M. Grégoire de Fournas (Rassemblement National - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > eau et assainissement	Tête d'analyse > Projet de champ captant dans le Médoc	Analyse > Projet de champ captant dans le Médoc.
Question publiée au JO le : 20/09/2022		

Texte de la question

M. Grégoire de Fournas attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet de champ captant dans le Médoc. Ce projet prévoit la création d'un ensemble de 14 puits répartis sur les communes de Saumos et Le Temple. L'objectif est de prélever 10 millions de mètres cubes d'eau par an dans la nappe de l'Oligocène. En 2018, une étude d'impact réalisée par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) intitulée « Modèle phonème » assure que les forages ne pourraient provoquer qu'un abaissement minime de l'ordre de 10 cm au maximum sur la nappe d'eau de surface censée alimenter la forêt de pins maritimes. Or une contre-expertise réalisée par le Bureau d'études spécialisé en géologie Becheler Conseils et commandée par l'AMAF Médoc (Association pour le maintien de l'activité forestière en Médoc) démontre quant à elle que, sur les forages tests du Temple, la baisse de la nappe d'eau de surface aurait dû être évaluée entre 1 m 50 voir 2 mètres sur ce même site contrairement au rapport du BRGM concluant à un impact quasi nul sur les nappes. Par ailleurs, il paraît utile de pointer la discordance entre les conclusions du BRGM et les résultats trouvés lors des essais menés par le cabinet Antea Group intitulée « Étude des relations eaux souterraines - eaux superficielles » et publié en décembre 2015. Ce rapport concluait que « la période de mesure de fin septembre correspond bien à un état d'étiage. Selon les relevés des piézomètres ADES au Plio-Quaternaire, cet étiage se révèle parfois identique à l'étiage de septembre 2011 (le plus sévère ayant été observé » et d'ajouter que « lors de l'étiage 2015, de nombreux cours d'eau présentaient des diminutions de débit importantes voire des assècs prononcés ». Enfin, les surfaces qui subissent l'impact des forages seraient très largement supérieures aux estimations de 6 000 à 16 000 hectares annoncés par le BRGM. Les conséquences dramatiques d'un tel projet seraient nombreuses, avec en premier lieu un assèchement des sols lié à la baisse du niveau des nappes de surfaces censées alimenter en eau l'ensemble de la forêt de pins maritimes, ses productions et sa biodiversité. Cela aura également comme effet l'augmentation du risque d'incendie et l'assèchement des ruisseaux qui, à leur tour, ne pourront plus alimenter les lacs. M. le député demande à M. le ministre quelles dispositions il compte prendre pour que cette seconde étude de Becheler Conseils soit prise en considération. Il lui demande également quelles mesures sont envisagées pour que soient garantie la durabilité des ressources et la protection de la sylviculture dans le cadre de ce projet.